



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 17 mars 2025 à 16 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M<sup>me</sup> et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Olivier Surprenant et Jean-Yves Boulianne, sous la présidence du maire suppléant M. Claude Benjamin, formant quorum. Était également présente M<sup>me</sup> et Roxanne Roy Landry, directrice générale adjointe et greffière adjointe. M. Patrick Melchior et M<sup>mes</sup> Sylvie Ouellette et Marielle Benoit, directrice générale et greffière sont absents.

#### **Première période de questions**

La personne présente ne s'exprime pas.

#### **2025-134 Certificat de signification de l'avis de convocation aux membres du conseil**

Le certificat de signification de l'avis de convocation à la présente séance est déposé.

#### **2025-135 Adoption de l'ordre du jour**

Document : Projet d'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault  
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que proposé.

### **Procès-verbaux**

#### **2025-136 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 3 mars 2025**

Document : Procès-verbal de la séance tenue le 3 mars 2025.

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance tenue le 3 mars 2025 a été remise à chacun des membres du conseil municipal au moins soixante-douze heures avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault  
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la directrice générale adjointe et greffière adjointe soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance tenue le 3 mars 2025.

QUE ledit procès-verbal soit adopté tel que présenté.

### **Loisirs, culture et tourisme**

#### **2025-137 Aménagement d'une aire de jeux d'eau au parc Uldège-Fortin - Octroi du contrat**

Documents : Procès-verbal d'ouverture des soumissions daté du 6 mars 2025 et analyse de conformité administrative datée du 11 mars 2025.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public, six soumissions ont été déposées comme suit :



Soumissionnaires	Prix (Incluant les taxes)
Installations Jeux-tec inc.	391 739,37 \$
GJ Ménard inc.	416 413,59 \$
Gestion Dexsen inc.	449 558 \$
Réalisation Dynamique inc.	457 776,24 \$
Bertrand Ostiguy inc.	496 692 \$
Irriglobe inc.	526 766,01 \$

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell  
Et APPUYÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le contrat pour l'aménagement d'une aire de jeux d'eau au parc Uldège-Fortin soit octroyé à la compagnie Installations Jeux-tec inc. au coût de 391 739,37 \$, incluant les taxes.

QUE le solde de cette dépense faisant l'objet de l'octroi d'une subvention de 277 831,51 \$, soit imputé au poste budgétaire 22-700-00-721 et financé par le fonds de parcs et terrains de jeux.

#### Seconde période de questions

La personne présente ne s'exprime pas.

Sur proposition du président, la séance est levée à 16 h 01.

\_\_\_\_\_  
Roxanne Roy Landry, MAP  
Directrice générale adjointe  
et greffière adjointe

\_\_\_\_\_  
Claude Benjamin  
Maire suppléant